



TRANSPORTEZ-VOUS BIEN

L'ACTION SOCIALE TVB

tvb.carcept-prev.fr

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN



 **carcept prev**
ASSUREUR D'INTERÊT GÉNÉRAL

L'action sociale TVB

Des aides individuelles pour les salariés confrontés à des difficultés.

Covid-19

Salarié

En cas d'hospitalisation du salarié lié au Covid-19

- Une aide financière en cas de reste à charge important
- Jusqu'à 30h d'aide ménagère à domicile

En cas de difficulté financière du salarié liée à une perte de revenu

Conjoint

En cas de décès du salarié lié au Covid-19

Arrêt de travail

Salarié

En cas de difficultés générées par la situation d'arrêt de travail d'une durée continue et supérieure à 6 mois : restes à charge santé, soins de suite, équipement...

Invalidité 2 ou 3

Salarié

Ancien salarié ayant perdu son emploi*

Une aide financière en cas de difficultés générées par la situation d'invalidité : restes à charge santé, soins de suite, équipement...

**la demande doit être formulée dans les 12 mois qui suivent la perte d'emploi et Points d'activité ≥ 1800*

Handicap

Salarié

Conjoint
Enfant

Une aide financière pour participer aux dépenses d'équipements spécifiques ou d'adaptation du domicile et/ou du véhicule.

Décès

Salarié veuf

Conjoint survivant

Intervention financière permettant d'aider au paiement de charges dans le contexte de la baisse des revenus du foyer consécutive à la perte du conjoint ou d'un enfant.

Une étude personnalisée du dossier est effectuée par les délégués de la Direction de l'action sociale.
Formulaire téléchargeable [ici](#)